



RÈGLEMENT DE LA GRAVIENNE 2022

AVANT PROPOS : LA GRAVIENNE

L'association ABC Vélo Evènement organise deux épreuves d'endurance encadrées, des **brevets**, regroupant plusieurs types de vélos (gravel, vtt, cyclo-cross, tandem...) mais interdites aux vélos à assistance électriques (VAE) et orchestrées dans un esprit de **“voyage sportif”** au long cours, de challenge personnel.

Le format et les dates des épreuves sont les suivant :

- Epreuve 1 : “Fid’Garce” – 280 km – du 4 au 5 juin 2022
- Epreuve 2 : “Ah Bah Couillon” – 860 km – du 1er au 06 juin 2022

La loi française étant stricte, LES ÉPREUVES DE LA GRAVIENNE NE SONT PAS DES COURSES :

- “Fid’Garce” et “Ah Bah Couillon” sont des brevets (aventure cycliste en autonomie) pour les membres de l'association ABC Vélo Evènement. A ce titre, chaque participant inscrit à une des deux épreuves sera membre adhérent de l'association ABC Vélo Evènement ;
- Dans le respect d'une organisation type BREVET, aucun classement ne sera établi et publié à l'arrivée ;
- Il n'y a rien à gagner ;
- Le participant est autonome et se doit comme dans toute activité de loisir privée d'être couvert par une assurance de responsabilité civile ;
- L'association est couverte au titre de sa responsabilité civile.

Après s'être élançés du point de départ, les participants devront suivre la trace fournie par l'organisation (format .GPX). Cette trace passe par plusieurs points de contrôle / checkpoints (CP) où un contrôle du passage des participants sera réalisé par l'organisation. Le dernier point de contrôle sera situé à l'arrivée. Ces épreuves n'étant pas des courses, il n'y a pas de date butoir d'arrivée. L'organisation garantit une présence à l'arrivée jusqu'au lundi 6 juin 2022 à 19h00. Au-delà de cette date, les participants pourront faire valider leur arrivée chez Sweet Time, 84 rue de la Cathédrale 86000 Poitiers.

1. INSCRIPTIONS ET TARIFS

Chaque épreuve est limitée à 99 participants.

Il n'y aura pas de sélection pour les inscriptions (premier arrivé, premier servi).

L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 18 ans au moment du départ. Les mineurs même accompagnés par un adulte/parent ne seront pas acceptés.

L'ouverture des inscriptions est fixée au dimanche 5 décembre 2021 à 20h00, rendez-vous sur le site <https://www.gravienne.fr/>

Pour que l'inscription soit complètement validée, il faudra que l'ensemble des documents demandés soient fournis avant le 31 mars 2022 23h59. Au-delà de cette date, l'organisation sera susceptible d'annuler l'inscription.

Les tarifs pour les inscriptions sont les suivants :

	Fid'Garce 280 km	Ah Bah Couillon 860 km
Frais d'inscription à l'épreuve	50,00€	150,00€
Frais de dossier*	2,50€	7,50€
TOTAL par participant**	52,50€	157,50€

* *les frais de dossier s'élèvent à 5% des frais d'inscriptions, ils correspondent au montant facturé par le site njuko.com*

** *en cas de participation de deux personnes sur un même vélo tandem, il faut que chacune des deux personnes soit inscrite, et donc que chacune s'acquitte du montant de l'inscription.*

2. DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les documents suivants seront à fournir lors de l'inscription à l'épreuve :

- Votre **Certificat d'Assurance de Responsabilité Civile**. Il suffit d'en faire la demande de justificatif à votre assureur, souvent la responsabilité civile est comprise dans votre assurance habitation ;
- Le présent **Règlement signé** ;
- Votre **Convention signée** (adhésion à l'association, signature du règlement) ;
- Votre **Lettre de décharge signée**.
- Votre **Certificat médical** de non contre-indication à la pratique du cyclisme de longue distance sur routes, pistes et chemins délivré par votre médecin traitant, datant **de moins de 1 an** (à la date du départ). L'association ne peut accepter la présentation d'une licence sportive car elle n'est affiliée à aucune fédération sportive.

PASS SANITAIRE :

Selon les conditions sanitaires aux dates de l'épreuve et la réglementation applicable concernant l'organisation de tels événements par une association, la participation à La Gravienne pourra être soumise à la présentation d'un Pass Sanitaire avant le départ.

3. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Voici la liste du **matériel obligatoire** à présenter lors du contrôle au départ :

- Un vélo (les vélos à assistance électriques ne sont pas autorisés)
- Un casque ;
- Une sonnette ou un sifflet ;
- Un gilet/baudrier haute visibilité ou similaire ;
- Un GPS ou dispositif GPS sur votre téléphone portable ;
- Un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière ;
- Une couverture de survie ;
- Un masque.

Si l'un des objets se trouve manquant lors du contrôle au départ, l'organisation se garde le droit de refuser le départ du participant.

Pour info, voici la liste des équipements obligatoires pour le vélo et le cycliste selon le code de la route français :

- Deux freins, avant et arrière ;
- Deux feux de position : l'un émettant une lumière jaune ou blanche à l'avant, l'autre émettant une lumière rouge à l'arrière (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante) ;
- Des catadioptres (dispositifs rétroréfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés (sur les roues) et de couleur orange sur les pédales ;
- Un avertisseur sonore (le son doit être entendu à 50 mètres au moins) ;
- Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Note : Concernant les catadioptres, nous vous avons simplement informé de la loi française en vigueur. Il n'y aura pas de contrôle sur les catadioptres de notre part avant le départ.

4. TRACE

Les traces des épreuves seront envoyées aux participants par l'organisation quelques jours avant le départ, sous format GPX.

5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

5.1. Avant le départ

L'organisation vous donnera rendez-vous la veille du départ pour l'épreuve Fid'Garce 280 km, et le jour du départ pour Ah Bah Couillon 860 km, afin que vous puissiez :

- Récupérer votre passeport qui servira à valider les différents points de contrôle (CP) ou "checkpoints" tout au long de l'épreuve ainsi qu'à l'arrivée.
- Récupérer une balise de géolocalisation (tracker GPS) **en échange d'une caution d'un montant de 230 euros devant être déposée auprès de l'Organisateur lors de la remise de la balise** (par chèque ou espèce).

L'épreuve souscrit avec la société SOLUSTOP un contrat pour la location de balises de géolocalisation autonomes.

Ces balises sont prêtées au Cycliste pour permettre le suivi de sa progression. Le Cycliste doit prendre soin de la balise qui lui est confiée. Il doit rendre cette balise à l'issue de l'épreuve ou la faire parvenir à l'Organisateur dans les plus brefs délais en cas d'abandon.

L'Organisateur s'engage à rendre cette caution lorsque le Cycliste rendra la balise en bon état de fonctionnement. En cas de perte ou détérioration de la balise, le montant de la caution sera retenu et encaissé.

Merci de tenir compte des recommandations de la direction de l'épreuve et/ou des bénévoles.

5.2. Autonomie

Les participants doivent être autonomes en termes de logement, de nourriture, ainsi que dans la gestion des incidents mécaniques (crevaisons, bris de chaîne etc...) ou physiques (chutes...).

Il est interdit :

- De préméditer une quelconque assistance extérieure pour la gestion des incidents mécaniques ou physiques rencontrés durant l'épreuve ;
- D'envoyer en poste restante du matériel avant le départ. De même, il est interdit de déposer du matériel ou ravitaillement sur le parcours pour le récupérer durant l'épreuve ;
- D'utiliser ou de faire appel à des véhicules d'assistance.

Il est autorisé :

- D'acheter ou consommer des produits proposés sur les checkpoints, mais également dans des magasins, des restaurants ou chez des producteurs trouvés sur votre route;
- De loger à l'hôtel, au camping, ou autre logement, tant que la réservation n'est pas effectuée avant le départ de l'épreuve ;
- De faire appel à une assistance locale, c'est-à-dire de personnes que vous rencontrerez sur le parcours, à condition que cela ne soit pas prémédité et que vous ne les connaissiez pas.

5.3. Sécurité

Durant l'épreuve, le port du casque est obligatoire. A la tombée de la nuit le port d'un gilet haute visibilité, un éclairage blanc à l'avant du vélo et un éclairage rouge à l'arrière du vélo sont obligatoires.

Merci de respecter le code de la route lors de vos cheminements sur routes ouvertes à la circulation. Vous n'êtes pas prioritaire, restez courtois en toutes circonstances.

En cas d'accident ou de blessure, merci de contacter les secours. Avertir la direction de l'épreuve au numéro indiqué sur votre passeport.

5.4. Responsabilité

Il est expressément indiqué que les participants aux brevets de La Gravienne le font sous leur propre et entière responsabilité. L'association ABC Vélo Evènement se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, d'incidents avec des tiers, de vol ou de dégradation de matériel, etc...

Vous allez circuler sur des routes et chemins ouverts à d'autres usagers : merci de les respecter..

Nous invitons les participants à respecter les lieux qui les reçoivent ainsi que les abords des routes empruntées par La Gravienne :

- Il est formellement interdit de jeter des ordures sur la route ;
- Les participants pourront être tenus responsables des dégradations constatées ;
- Merci de respecter la nature et les propriétés privées.

5.5. Départ et suivi du tracé

Les horaires de départ seront communiqués par l'organisation ultérieurement.

Un contrôle du matériel obligatoire pourra être réalisé par l'organisation.

Après s'être élancés du point de départ, les participants doivent suivre la trace qui aura été fournie au préalable par l'organisateur (format GPX).

Si un participant doit quitter la trace pour diverses raisons, il devra revenir au point où il l'a quittée pour continuer le parcours. En cas de coupe de la trace, l'organisation ne validera pas le brevet.

Chaque participant est libre de rouler quand il le veut, et libre de gérer ses pauses. Soyez responsable et gérez au mieux vos périodes de repos pour éviter accident et fatigue. La route de nuit est particulièrement dangereuse. Nous vous recommandons de vous arrêter quelques heures durant la nuit.

5.6. Points de contrôle (checkpoints)

La trace passe par plusieurs points de contrôle ou "checkpoints" (CP) devant être validés.

Pour valider un checkpoint, vous devrez faire tamponner votre passeport par un bénévole ou membre de l'organisation présent. Si votre passage se fait en dehors des horaires de présence du checkpoint, vous pourrez quand même valider votre passage en envoyant une photo par mail aux organisateurs.

Des contrôles secrets pourront être implantés sur la trace sans avis préalable.

De par la nature que nous souhaitons donner à cette aventure, les bénévoles présents sur les différents checkpoints ne seront pas habilités à vous porter assistance.

Ces points de contrôle seront aussi l'occasion de mettre en avant des producteurs locaux. Ce sera notamment le cas avec des points "restauration" auprès desquels les participants pourront acheter des produits locaux pour se restaurer. L'emplacement de ces points "restauration" seront strictement sur des zones de "checkpoint" et seront communiqués pendant le briefing de l'épreuve.

5.7. Arrivée

Le dernier point de contrôle est situé à l'arrivée, il est à valider comme les checkpoints.

Les organisateurs garantissent une présence à l'arrivée jusqu'au 6 Juin 2022 à 19h00. Au-delà de cette date, vous pourrez tout de même faire valider votre arrivée au salon de thé "Sweet Time" situé au 84 Rue de la Cathédrale, 86000 Poitiers, pendant ses horaires d'ouverture.

5.8. Abandon

En cas d'abandon, merci de le signaler à la direction de l'épreuve au plus vite.

5.9. Exclusion

En cas de non-respect du règlement ou de comportement inapproprié, l'organisation se réserve le droit d'exclure le participant du brevet.

Tout participant cédant son tracker GPS ou son passeport à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

6. MESURES RELATIVES AU CONTEXTE SANITAIRE

En cas de non-respect par le participant des règles sanitaires en vigueur au moment de l'épreuve, l'association se décharge de toute responsabilité.

Par ailleurs, le présent règlement est susceptible d'être modifié afin de prendre en compte et appliquer des mesures et réglementations relatives au contexte sanitaire en vigueur lors de l'épreuve (passe sanitaire, couvre-feu, ou tout autre mesure imposée par les autorités gouvernementales ou locales). Le cas échéant, ces éventuelles modifications seront portées à la connaissance des participants.

--- Fin du règlement ---

POUR INFORMATION

Bivouac

Le bivouac est un campement temporaire dans un endroit peu ou pas aménagé, généralement pratiqué en pleine nature par des personnes faisant des activités de plein air (randonnée, escalade, vtt, kayak, etc.) sur plusieurs jours. Un bivouac se fait du coucher du soleil à son lever, une seule nuit au même endroit et avec un campement léger et sommaire (tente ou pas).

Il est interdit de camper dans les lieux publics suivants :

- Forêts, bois et parcs classés comme « espaces boisés à conserver ».
- Routes et chemins.
- Bords de mer.
- A moins de 200 m d'un point de captage d'eau potable.
- Sites classés dans les « zones de protection du patrimoine de la nature et des sites ».
- A moins de 500 m d'un monument classé « historique ».
- Les préfetures ou communes peuvent également interdire des lieux publics de manière temporaire ou permanente. Ces interdictions sont généralement affichées en mairie ou signalées par des panneaux auprès des zones interdites.

Plus d'infos :

<https://www.lecampingsauvage.fr/legislation-et-reglementation/camping-sauvage-bivouac>

Autonomie

Le principe retenu est celui de l'autonomie complète, à commencer par l'alimentation et les boissons emportées et/ou achetées dans les commerces rencontrés sur le parcours. Chaque cycliste doit également disposer des équipements nécessaires afin de faire face aux conditions météorologiques susceptibles d'être rencontrées ainsi qu'aux éventuels incidents (crevaisons, bris de chaîne, chutes...)

Chaque cycliste est **AUTONOME** quant à :

- Son vélo, son état de fonctionnement pour un usage d'endurance sur route et VTT, sa
- Maintenance et sa protection (y compris contre le vol), avant, pendant et à l'issue de l'évènement,
- Son alimentation et ses boissons pour et pendant toute la durée de l'évènement,
- La gestion du suivi de l'itinéraire, de sa progression, sa gestion du sommeil et par extension sa sécurité.